

ARRÊTÉ DU MAIRE N°006-2025

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
16 rue du 08 mai 1945, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 13 janvier 2025 de Monsieur PEREZ Jean Paul, pour des travaux de remplissage de cuve de gaz au 16 rue du 08 mai 1945,

Considérant que pendant ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue du 08 mai 1945 sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux sauf riverains. Le camion de l'entreprise pourra entrer dans la rue du 08 mai 1945 par le sens interdit situé montée de la Flette.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le mercredi 22 janvier 2025 de 09h30 à 12h30.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : M. PEREZ est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la manifestation.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur PEREZ Jean Paul, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur PEREZ Jean Paul

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 14 janvier 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le : 16/01/25.


